

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 7 juin 2024

Séance du 7 juin 2024 - Ouverture de séance à 21h00.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Christiane LUTRAND.

Absents : Sébastien LAURENT, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.
Martine BATUT, a donné pouvoir à Christiane LUTRAND.
Jennifer GASC, a donné pouvoir à Pierre BOULDOIRES.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 06/05/2024 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibération approuvant le nouveau plan de financement des travaux de voirie suite à l'accord de subvention DETR :

- | | |
|--|---------------|
| • Coût total : | 55 459 € H.T. |
| • D.E.T.R. : 25 % soit | 13 864.75 € |
| • Département de l'Aveyron : 20% soit | 11 091.80 € |
| • CC Aubrac Carladez et Viadène : 25% soit | 13 864,75 € |
| • Part communale : 30% soit | 16 637.70 € |

Approbation à l'unanimité.

3°) Délibération portant adhésion au groupement de commande du SIEDA pour l'achat d'énergies, ... (électricité) :

Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Délibération portant admission en non-valeur de crédits sur le budget principal :

Admission en non-valeur d'un montant de 7,77€. Approbation à l'unanimité des membres présents.

5°) Délibération portant révision libre des attributions de compensations de la Communauté de Communes Aubrac – Carladez et Viadène :

Attribution de compensation 2024 pour un montant de 12 324.35€. Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Délibération concernant la dématérialisation des actes et autorisation d'urbanisme :

Approbation à l'unanimité.

7°) Horaires d'extinction de l'éclairage public :

Validation de la proposition n°1, à savoir extinction de 0h00 à 5h en semaine, de 2h à 5h le week-end.

8°) Questions diverses :

- ❖ Traversée de la commune le 21 juillet par les Pétroulets de l'Aubrac,
- ❖ Distribution des sacs jaunes : samedi 6 juillet ;
- ❖ Montant du loyer (hors charge) pour le logement T3 qui vient d'être libéré : 410 €.

La séance est levée à 22h30.